

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

N°CT2021.1/002

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Edgar CASEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Patrice DEPPEZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur Julien BOUDIN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sonia RABA.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BEDU.

Nombre de votants : 69

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/002
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122865-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

Vote(s) pour : 69

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/002
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122865-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021

N°CT2021.1/002

OBJET : **Affaires générales - Ressources humaines** - Tableau des effectifs. Création et suppression de postes.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.5/063-4 du 2 décembre 2020 modifiant le tableau des emplois de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU l'avis favorable des représentants du personnel auprès du comité technique en date du 25 janvier 2021 ;

VU l'avis favorable des représentants de l'établissement auprès du comité technique en date du 25 janvier 2021 ;

VU le budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT la nécessité de tenir compte des besoins de l'ensemble des services en matière de recrutements, d'avancements de grade, de promotions internes et de permettre la mise en stage d'agents contractuels ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 28 JANVIER 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : **CREER** les postes suivants :
- 2 postes de rédacteur territorial

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/002
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122865-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

- 1 poste d'adjoint administratif
- 2 postes d'ingénieur territorial
- 1 poste de technicien territorial
- 9 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal (AEAP) de 1^e classe

ARTICLE 2 : SUPPRIME les postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste de rédacteur territorial principal de 2^e classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe
- 1 ingénieur principal
- 1 poste de technicien principal de 1^e classe
- 9 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^e classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe
- 1 poste d'assistant territorial d'animation principal (ATAP) de 2^e classe

ARTICLE 3 : DIT que le tableau des effectifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir est modifié tel qu'il figure en annexe.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense résultant de la présente délibération est prévue au budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE TROIS FÉVRIER DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/002
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210203-lmc122865-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/002
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122865-DE-1-1

TABLEAU DES EFFECTIFS ANNEXE
MAJ 06/01/2021

			janv-21
FILIERE	GRADES OU EMPLOIS	CAT	NOMBRE DE POSTES PERMANENTS BUDGETES AU 01/01/2021
EMPLOI FONCTIONNEL	Directeur général des services (150000/400000 hab.)		1
	Directeur général adjoint des services (150000/400000 hab.)		6
	Directeur général des Services Techniques (150000/400000)		0
	SOUS TOTAL		7
ADMINISTRATIVE	Administrateur général	A	1
	Administrateur territorial hors classe	A	2
	Administrateur territorial classe normale	A	6
	Directeur territorial	A	2
	Attaché Hors classe	A	5
	Attaché principal	A	19
	Attaché territorial	A	50
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	12
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	9
	Rédacteur territorial	B	10
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	31
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	42
Adjoint administratif territorial	C	35	
SOUS TOTAL		224	
TECHNIQUE	Ingénieur en chef hors classe	A	1
	Ingénieur en chef	A	3
	Ingénieur principal	A	9
	Ingénieur	A	16
	Techniciens principaux 1 ^{ère} classe	B	11
	Techniciens principal 2 ^{ème} classe	B	14
	Techniciens	B	11
	Agent de maîtrise principal	C	53
	Agent de maîtrise	C	57
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	34
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	173
	Adjoint technique territorial	C	131
SOUS TOTAL		513	
CULTURELLE	Conservateur en chef des bibliothèques	A	2
	Conservateur territorial des bibliothèques	A	2
	Bibliothécaire principal	A	9
	Bibliothécaire territorial	A	9
	Attaché de conservation principal	A	2
	Attaché de conservation	A	1
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	B	29
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 nd classe	B	15
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	10
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	17
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	25
	Adjoint territorial du patrimoine	C	32
	Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 2 ^{ème} cat.	A	0
	Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 1ère cat	A	1
	Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe	A	40
	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale	A	36
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	81
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	73
	Assistant d'enseignement artistique	B	1
SOUS TOTAL		385	
ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe	B	4
	Animateur principal de 2ème classe	B	0
	Animateur	B	7
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	B	1
	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	2
	Adjoint territorial d'animation	C	3
SOUS TOTAL		17	
SPORTIVE	Conseiller territorial des APS principal	A	0
	Educateur des APS principal 1ère classe	B	13
	Educateur des APS principal 2e classe	B	5
	Educateur des APS	B	30
SOUS TOTAL		48	
MEDICO-SOCIALE	Médecin territorial	A	0
	Psychologue	A	0
	Technicien paramédical (diététicien)	B	1
	Assistant socio-éducatif principal	B	0
	ATSEM 1ère classe	C	0
SOUS TOTAL		1	
	TOTAL GENERAL		1195